

PLANS STRATÉGIQUES NATIONAUX DE LA FUTURE PACSéance du 17 novembre 2021

**Analyse comparée des Plans Stratégiques Nationaux de la future PAC dans
trois Etats membres : Allemagne, Espagne et Irlande****INTRODUCTION****Gilles BAZIN****Membre et Animateur du groupe PAC de l'Académie d'Agriculture****Professeur émérite Agroparistech**

La Commission européenne a présenté ses propositions budgétaires et ses orientations pour la future PAC en juin 2018, espérant finaliser la réforme avant les élections européennes de mai 2019 et la nomination d'une nouvelle Commission. Mais la proposition d'un budget en baisse pour la future PAC est jugée inacceptable par le Parlement européen et une vingtaine de pays, dont la France, qui demandent le maintien du budget de la PAC. Ce qu'ils obtiennent en juin 2020 avec un budget de 386 milliards d'euros pour sept années (290 pour le premier pilier et 96 pour le second pilier en intégrant les 7,5 milliards d'euros du plan de relance européen). La France avec 62 Mds€ disposera d'un budget équivalent à la période antérieure en euros courants. Les négociations toujours en cours prévoient d'appliquer la nouvelle PAC en 2023.

Les objectifs de la Commission sont dans la continuité des réformes précédentes : assurer un revenu équitable aux agriculteurs, accroître la compétitivité, rééquilibrer les pouvoirs dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, agir contre le changement climatique, protéger l'environnement, préserver les paysages et la biodiversité, soutenir le renouvellement des générations, dynamiser les zones rurales, garantir la qualité des denrées alimentaires et la santé. L'important est ailleurs : les modalités proposées par la Commission se caractérisent par une subsidiarité accrue dans la définition et l'application de la PAC par les Etats membres, ce que la Commission appelle « un nouveau modèle de mise en œuvre ».

Concrètement chaque Etat doit élaborer un « plan stratégique national (PSN) » définissant ses modalités d'intervention pour réaliser les objectifs communautaires qui ont été précisés dans le cadre du « Green Deal ou Pacte vert » et des stratégies « Farm to fork ou de la Ferme à la Table » et « Biodiversité » par la nouvelle Commission en mai 2020. Il s'agit notamment, à l'horizon 2030, de réduire de 50% l'utilisation des produits pesticides de synthèse, de 20% les engrais azotés et de 50% les antibiotiques et de porter l'agriculture biologique à 25% de la SAU européenne (contre 8% actuellement). Ces objectifs ne sont pas contraignants aujourd'hui pour les Etats mais pourraient le devenir...

Les PSN sont donc au cœur des modalités d'application de la future PAC 2023-2027. Chaque Etat membre a réalisé en 2020 un diagnostic de la situation économique, sociale et environnementale de son agriculture et du rôle de la PAC dans ces évolutions afin de débattre des stratégies d'intervention dans le nouveau cadre communautaire. Les PSN doivent être

PLANS STRATÉGIQUES NATIONAUX DE LA FUTURE PAC

Séance du 17 novembre 2021

communiqués à la Commission fin 2021 pour discussion des objectifs et des moyens pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023.

Les PSN regroupent l'ensemble des interventions du 1^{er} et du 2^{ème} pilier : paiement de base découplé, aides couplées, aide redistributive aux premiers hectares, aide aux petits agriculteurs, soutiens aux jeunes agriculteurs, MAEC, zones défavorisées, conversion AB..... Un nouvel instrument, l'écoschème ou éco-dispositif, représentant au moins 25% du budget des paiements directs, financera des pratiques bénéfiques pour l'environnement et le climat, par un paiement par hectare fonction des pratiques jugées bénéfiques.

Ces orientations laissent une grande marge de manœuvre à chaque Etat avec des risques non négligeables de distorsions de concurrence. D'où l'intérêt de comparer les priorités, les budgets prévus et les modalités d'intervention dans différents Etats membres. Cette séance propose de présenter les PSN de trois Etats membres dont les situations structurelles et productives agricoles sont très différentes ainsi que les modes de gouvernance nationales et régionales : l'Allemagne, l'Espagne et l'Irlande. Les intervenants étrangers sont tous membres associés de l'Académie d'Agriculture et nous les remercions vivement pour leur engagement.

Programme de la séance :

1) Le PSN de l'Allemagne et ses déclinaisons régionales

Christian LIPPERT, Professeur économie Université Hoheinheim, membre de l'Académie d'agriculture

2) Le PSN de l'Espagne et ses déclinaisons régionales

Tomas GARCIA AZCARATE, chercheur au CNRS espagnol (CSIC), membre de l'Académie d'agriculture

3) Le PSN de l'Irlande

Carmel CAHILL, ex DG Agri à l'OCDE membre de l'Académie d'Agriculture

Débat

Conclusion : Bernard BOURGET, membre de l'Académie d'Agriculture

Je vous propose maintenant de présenter les propositions françaises du PSN qui vient de faire l'objet d'un avis critique de l'Autorité environnementale (CGEDD) et qui doit être présenté à la Commission à la fin de l'année. Ceci pourra nous servir de point de comparaison par rapport aux propositions des autres Etats membres.